



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNEMENT

TransCanada s'engage à être un chef de file en matière de santé, de sécurité (professionnelle et procédurale) et de pratiques environnementales afin d'assurer un lieu de travail sain et sécuritaire à ses employés, de maintenir la sécurité et l'intégrité de ses actifs d'exploitation et de protéger l'environnement.

Les principes suivants guident les efforts de TransCanada à respecter ses engagements :

- ◆ Nous croyons que tout accident est évitable et nous encourageons l'excellence en matière de santé, de sécurité et d'environnement, au travail et ailleurs;
- ◆ Nous menons nos affaires de manière à respecter ou à dépasser les exigences de toutes les lois et règlements afin de minimiser les risques pour nos employés, le public et l'environnement;
- ◆ Nous veillons à ce que chaque membre du personnel comprenne et accepte son propre rôle et ses responsabilités dans l'amélioration constante de notre santé, de notre sécurité et de notre performance environnementale. De même, nous devons tous nous tenir mutuellement responsables de nos rôles et responsabilités;
- ◆ Nous nous efforçons de ne faire affaire qu'avec des entreprises et des entrepreneurs qui partagent notre engagement en matière de santé, de sécurité et d'environnement et nous évaluons régulièrement leur performance;
- ◆ Nous incitons les entreprises dont nous sommes en partie propriétaires à respecter notre déclaration d'engagement en matière de santé, de sécurité et d'environnement;
- ◆ Nous respectons les différentes cultures et communautés au sein desquelles nous menons des activités en instaurant un dialogue ouvert et en travaillant avec le public, la communauté scientifique, les décideurs politiques et diverses parties prenantes afin de protéger nos lieux de travail et d'assurer l'intégrité de nos actifs, tout en protégeant l'environnement;
- ◆ Nous nous attendons à ce que le personnel signale et communique les risques, les dangers potentiels, les accidents et les quasi-accidents dont ils sont témoins. Tous les signalements sont pris au sérieux et nous effectuons des enquêtes approfondies afin de déterminer les facteurs entourant le signalement de tous les incidents et les problèmes;



- ◆ Tout membre du personnel qui effectue un signalement de bonne foi sera protégé. Un signalement de bonne foi signifie que le signalement a été fait avec honnêteté et sincérité, pour des motifs raisonnables, sans intention de nuire ni arrière-pensée. Toute personne qui cherche à se décharger de sa propre négligence ou de sa faute intentionnelle en procédant à une déclaration fausse ou malveillante ne fera l'objet d'aucune protection.

Chez TransCanada, nous croyons que tout membre du personnel est responsable de notre santé, de notre sécurité et de notre performance environnementale.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET LIENS

- [Questions et commentaires](#)
- Affiche de la déclaration d'engagement en matière de santé, de sécurité et d'environnement